



# Réforme scolaire : trouver le bon rythme

## Retour d'expériences, financements, partenariats

Comment offrir des  
activités périscolaires  
de qualité,  
complémentaires  
aux apprentissages  
scolaires, et avec  
quels financements ?

Animateurs  
périscolaires, ATSEM,  
coordinateurs :  
comment  
accompagner les  
changements induits  
par la réforme ?

L'action éducative  
des collectivités  
sort-elle grandie  
de la réforme ?

Les concertations  
visant à définir  
le projet éducatif  
de territoire ont-  
elles renforcé le  
partenariat local ?



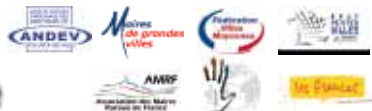
© Gemadly Poznyakov - Fotolia.com

Programme et informations pratiques :  
<http://www.lagazettedescommunes.com/colloque/rythmes-scolaires-nov2013/>  
Marie Aurélie Colpin : 04 76 65 77 78  
[marie-aurelie.colpin@territorial.fr](mailto:marie-aurelie.colpin@territorial.fr)

organisé par :



en partenariat avec :



# Programme

## 9h : Accueil des participants

## 9h30-10h00 : Les rythmes de la réforme : la réforme des rythmes scolaires en tant qu'enjeu de société

Par **Denis Muzet**, sociologue et président de Médiascopie

## 10h-11h30 : 1<sup>re</sup> table-ronde Temps d'activité périscolaire : comment offrir des activités de qualité?

La réforme espérait susciter des activités périscolaires de qualité, permettant de faire le lien avec des apprentissages différents et complémentaires des enseignements scolaires. Nombre de collectivités ambitionnaient d'en faire un outil contre les inégalités sociales entre élèves. Deux mois après la rentrée 2013, quel bilan provisoire peut-on dresser ? Et comment les collectivités s'y sont-elles prises ? Combien ça coûte ? Sur quels financements ont-elles pu compter ? Quelles astuces ont-elles trouvées pour amoindrir les coûts ? La qualité et la quantité des financements ont-ils conditionné la nature de ces TAP ?

### Intervenants :

**Jacques Salvator**, maire d'Aubervilliers (93)

**Dominique Gillot**, maire d'Eragny (95)

**Pierre-Alain Roiron**, maire de Langeais (37)

**Sandra Gomes**, Directrice du service enfance-jeunesse de Pont-de-Buis-sur-Quimerch (29)

### Expert :

**Bernard DeFrance**, administrateur de DEI-France

DG animateur : **Eliane Potey**, DGE Cergy

## 11h30 - 13h00 : 2<sup>e</sup> table ronde Animateurs, Atsem, personnels de cantine : qu'est-ce que la réforme a changé pour eux?

Changements d'horaires, changements de mission, création de postes... Atsem, animateurs périscolaires ont vécu une petite révolution : pour le meilleur ou pour le pire ? Comment répondre au scepticisme des parents, qui craignent pour la sécurité de leurs enfants et doutent de la qualité des activités proposées sur les « TAP » ? Comment travailler avec les enseignants, qui sont nombreux à méconnaître et à dénigrer le travail des animateurs périscolaires ? La réponse se réduit-elle à une question de formations et de diplômes ?

### Intervenants :

**Jean-François Lavoine**, DE et Olivier Selosse, directeur Jeunesse de Roubaix (59)

**Evelyne Beaumont**, maire-adjoint à l'éducation d'Arras (62)

**Valérie Blouin**, directrice de l'éducation d'Arras (62)

**Hervé Paugam**, responsable des Francas de Gironde, pour la plateforme ACTE des Francas et de la Ligue de l'enseignement, outil destiné à aider les collectivités à mettre en place la réforme

### Expert :

**Jérôme Henri**, du SEP-UNSA, qui représente les animateurs au comité de suivi national de la réforme

DG animateur : **Emmanuel Cattiau**, DGS Magny-les-Hameaux

## 14h30 - 17h00 : Débat La réforme des rythmes scolaires : reconnaissance de l'action éducative des collectivités ou « mise au pas » ?

En 2008, les collectivités ont décrié le manque de concertation locale dans la mise en œuvre brutale de la « semaine des 4 jours secs ». En 2013, les concertations locales menées pour appliquer la réforme des rythmes scolaires ont-elles servi à rapprocher les acteurs de la communauté éducative locale ? Entre la lettre et l'esprit des textes de la réforme, assiste-t-on à une reconnaissance de l'action éducative des collectivités, ou à son encadrement par l'Education nationale ? Et comment s'opère l'articulation entre un PEL préexistant et le projet éducatif territorial ?

• **Restitution de l'enquête de la Gazette des communes : Laurent Thoviste**

• **Exemple concret de concertation exhaustive menée dans une ville qui avait l'expérience des aménagements des temps**

**Grenoble, Paul Bron**, adjoint au Maire de Grenoble, chargé de l'éducation et de l'université

### Intervenants

**Représentants des parents :**

**Sylvie Fromentelle**, FCPE (sous réserve)

**Syndicats enseignants :**

**Sébastien Sihrl**, SNUIPP

**Andev : Anne-Sophie Benoit**,

**AMGVF : Yves Fournel**,

**ARMF : Vanick Berbérian** (sous réserve),

**FVM : Pierre Régnault**, maire de La Roche-sur-Yon,

**APVF : Carole Delga**

**Éducation populaire : Eric Favey**, de la LDE, qui représentera également les Francas et les CEMEA

**Représentant des animateurs périscolaires**

**Patrice Weisheimer**, président du SEP-Unsa

**Échange avec la salle.**

### Expert :

**Georges Fotinos**, Docteur ès géographie, ancien responsable du dossier Rythmes scolaires au ministère de l'Éducation nationale, membre du comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires et personnalité qualifiée. (Concertation nationale "refondre l'école de la République).

DG animateur :

**Claudine Paillard**, directrice générale solidarité et santé à Rennes.

## 17h00 : Clôture

**Vincent Peillon**, Ministre de l'Éducation nationale (sous réserve)



**Attention, nombre de places limité :**

à retourner complété, tamponné et signé, accompagné du règlement ou du bon de commande de votre collectivité avant le **10 novembre 2013** à :

**Groupe Territorial** - Marie-Aurélie COLPIN- CS 40215 – 38516 VOIRON CEDEX  
Tél. 04 76 65 77 78 Fax : 04 76 93 12 69 - E-mail : marie-aurelie.colpint@territorial.fr

## **Réforme scolaire : trouver le bon rythme Retour d'expériences, financements, partenariats**

# Bulletin d'inscription

### **PARTICIPANT**

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Collectivité/Organisme : .....

Fonction : .....

Tél. .... Portable .....

E-mail \*: .....@ .....

Fax .....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

### **COORDONNÉES DE LA COLLECTIVITÉ/DE L'ORGANISME :**

Adresse : .....

Code postal :  Ville : .....

Tél : .....

### **RÈGLEMENT**

mandat administratif

chèque joint à l'ordre de GROUPE TERRITORIAL\*

Une facture en 2 exemplaires sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessous

Adresse facturation (si différente) : .....

Service interlocuteur : .....

Code postal :  Ville : .....

Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel

\* Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :  
TERRITORIAL SAS - RIB : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes  
Code Banque : 13825 - Code guichet : 00200 - Compte n°08776443495  
Clé RIB : 51 - IBAN : FR76 1382 5002 0008 7764 4349 551  
Bank identification code (BIC) : CEPAPRPP382  
N° SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z

Date ..... Signature

#### **Prix : 390 € HT (466,44 € TTC)**

Ce montant comprend l'ensemble des prestations : accès à tous les débats et tables rondes, petit déjeuner et buffet du midi. Les annulations doivent nous parvenir par courrier ou par fax au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation. À défaut, la facturation sera maintenue.

